



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ATOS : Gironde

Question écrite n° 15202

## Texte de la question

M Pierre Lagorce expose a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, la situation de l'universite Bordeaux-I qui comptait en 1988-19889, pour le DEUG en sciences et a l'IUT, 1 000 etudiants de plus qu'en 1983-1984, et qui attend 10 p 100 de jeunes supplementaires pour s'inscrire a la prochaine rentree. Or, dans la meme periode (1983-1989), le nombre de postes IATOS (ingenieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service) hors etablissements rattaches, a diminue de 34. La restitution de ces emplois apparait donc indispensable pour faire face a la rentree 1989 a l'universite Bordeaux-I. Il lui demande, en consequence, combien d'emplois IATOS il prevoit de creer pour la prochaine rentree et s'il compte ouvrir les negociations prevues pour traiter de l'ensemble des problemes de plus en plus aigus poses aux personnels IATOS (salaires, carrieres, reclassements, formation continue, etc) afin de tendre vers un statut unique des personnels IATOS resorbant les inegalites dues a la multiplicite des statuts et de simplifier la gestion de ces personnels.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, a demande a la direction des personnels d'enseignement superieur d'engager des le mois de septembre des conversations avec les organisations syndicales sur les problemes de carrieres, de formation continue, sur le systeme des promotions, sur la deconcentration de la gestion des personnels, et, de facon plus generale, sur le role et la place des personnels ATOS dans la communaute universitaire dont ils font partie. Cette consultation constituera le prealable de la mise en oeuvre d'une amelioration sensible des conditions de gestion des personnels ATOS. Quant aux effectifs de ces agents, dans le cadre des travaux preparatoires aux debats budgetaires pour l'annee 1990, la necessite de leur developpement constitue une preoccupation qui s'impose maintenant apres les efforts sans precedents que justifiait la situation des personnels enseignants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lagorce Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15202

**Rubrique :** Enseignement superieur : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juillet 1989, page 2987